

Loi électorale du Canada

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ou alors au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher).

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais bien entendre le point de vue du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et je lui cède volontiers mon tour.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je vais dire seulement quelques mots sur le projet de loi pour que nous puissions en terminer avec cette heure réservée aux initiatives parlementaires et régler cette question une fois pour toutes. Je ne suis pas du tout d'accord avec le principe même du projet de loi qui veut, en quelque sorte que, au moyen de dispositions financières, nous séparions les candidats sérieux de ceux qui ne le sont pas. Je suis persuadé que mes collègues conviendront avec moi que ce moyen de décider quel parti politique et quels candidats sont sérieux, et quels autres ne le sont pas, ne convient pas du tout. C'est aux électeurs, je présume, monsieur le Président, qu'il appartient d'en décider le jour même des élections.

Le fait que ce projet de loi soit parrainé par un libéral est révélateur du fait que notre perception de la chose politique subit l'influence de l'histoire du pays. Et, sauf erreur, je crois savoir que le caucus conservateur est d'accord pour que la question soit étudiée en comité. Ces deux partis existent sous une forme ou une autre depuis le début de la confédération, et ils n'ont jamais su, au contraire de notre parti, ce que c'était que de commencer vraiment au bas de l'échelle. Je suis sûr que du fait des exigences financières que ce projet de loi imposera aux personnes désireuses de briguer un poste de représentant du peuple, et aussi du fait du nombre des signatures qui pourraient être requises, bon nombre des premiers candidats du CCF, qui est à l'origine de notre parti dans les années 30, n'auraient pas eu les moyens de mener leur entreprise à terme.

Il n'est guère étonnant que ce projet de loi nous ait été présenté par le parti libéral, mais je dois avouer ma surprise de découvrir qu'il est parrainé par le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) avec lequel j'ai eu l'insigne honneur de travailler au comité spécial du Règlement et de la procédure. Ce projet de loi me paraît s'éloigner de la transparence que les députés sont nombreux à vouloir préserver à la Chambre des communes, et il est plutôt déconcertant de voir qu'un député qui représente une circonscription dans une province dite «démunie» veuille imposer pareil fardeau pécuniaire aux candidats qui voudraient se faire élire à la Chambre des communes.

Je voudrais, monsieur le Président, traiter du rôle des candidats présumés peu sérieux, ceux du parti Rhinocéros, par exemple. J'avoue que je n'arrivais pas à me décider en ce qui concerne ce parti. A bien des reprises, il m'est arrivé d'en être agacé car j'estimais qu'il détournait l'attention de la discussion que j'aurais voulu avoir sur des questions graves. Chaque fois que je me rendais à une réunion publique dans une salle municipale, le candidat du parti Rhinocéros était présent. Il avait une bonne série d'arguments et il était amusant. Il était souvent difficile de conserver le ton qui convient à mon avis à une réunion politique. Le candidat de ma circonscription—il se faisait appeler Don Bergen «l'honnête»—assistait inmanquablement à la réunion coiffé d'un haut-de-forme. Il se tirait fort bien d'affaire dans ce qu'il avait entrepris, c'est-à-dire nous tourner tous en ridicule. L'humour a sa place en politique. Il

est possible de se moquer de certains stéréotypes et de certaines caricatures qui voient le jour sur la scène politique. Cependant, je dois avouer que je trouvais cela parfois ennuyeux lorsque cela se produisait en ma présence. Je suis comme tout le monde, je suppose, et j'apprécie les blagues concernant d'autres hommes politiques mais je ne suis plus aussi enthousiaste lorsqu'on trouble une réunion dont les participants essayent de sortir quelque chose de valable. Je laisse à chacun d'entre vous le soin de tirer des conclusions qui s'imposent, en disant tout simplement que ceux qui ont été le plus ennuyés par le candidat du parti Rhinocéros, dans ma circonscription, sont les Marxistes-Léninistes et les Conservateurs. Ils ont, semble-t-il, été continuellement interrompus par les plaisanteries de Don Burgen «l'honnête», dans ma circonscription. Je ne sais pas s'il existe entre les deux partis une certaine similitude de caractère qui les empêche de se voir d'un œil critique ou avec humour, mais je dois dire que personnellement j'ai cessé de m'en faire tant la réaction des Marxistes-Léninistes et des Conservateurs m'a amusé.

• (1650)

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, les électeurs eux-mêmes étaient tout à fait en mesure de décider quels candidats n'étaient pas sérieux. Dans ma circonscription, ils ont accordé plus de voix au parti Rhinocéros qu'aux candidats Marxistes-Léninistes ou à ceux du Parti communiste. Ainsi, le candidat du parti Rhinocéros n'est donc pas arrivé le dernier mais l'avant-dernier, et même si les mesures à l'étude entraînent en vigueur, elles n'empêcheraient pas des candidats du parti Rhinocéros de se présenter. Elles faciliteraient peut-être les choses pour se conformer à ces exigences.

M. Peterson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si je puis poser une question au député. Je voudrais savoir s'il a l'intention ou non . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je dois tout d'abord m'assurer si le député accepte de répondre à une question.

M. Blaikie: Mais certainement.

M. Peterson: Monsieur le Président, je me demandais si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) faisait exprès d'étouffer ce projet de loi afin de nous empêcher, en tant que députés, d'exercer notre droit démocratique et de nous prononcer sur cette mesure.

M. Malone: Il vaut mieux l'étouffer.

M. Blaikie: Je serais vraiment étonné si le projet de loi était étouffé par ma faute. En fait, j'allais dire qu'à mon avis, le parti Rhinocéros remplirait vraisemblablement les conditions indiquées. Ce dont il s'agit en l'occurrence, c'est en réalité de préserver les possibilités et les chances de nouvelles options politiques encore insoupçonnées. Nous voulons permettre à ces formations politiques de se manifester, non pas tout simplement parce qu'elles remplissent les conditions prévues mais parce qu'elles ont quelque chose d'utile à apporter au débat. Voilà ce que nous voulons préserver.

Quant au parti Rhinocéros, il continuera vraisemblablement d'exister tant que la Chambre persistera à se comporter comme elle le fait et à s'attirer des remarques humoristiques bien méritées dont il agrémente nos campagnes électorales.